



Arret de travail avant un congé de maternité

Par **nanou**, le **16/02/2008** à **16:13**

je souhaite m'arrêter car j'ai un travail pénible et difficile je suis enceinte de 4 mois mon congé de maternité prendra effet le 22 mai 2008 pour un accouchement prévu le 17 juillet 2008 je travaille seulement que depuis le 24 novembre 2007 où je suis maintenant engagé en CDI après une période d'essai de 2 mois qui a expiré le 24 janvier si je m'arrête en plein mois de février c'est à dire à la date d'aujourd'hui sur quel salaire la sécu va se baser pour m'indemniser alors que mon mois de février n'est pas terminé ai-je droit à un congé de travail plus tôt sans perte de salaire